

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

CNG
Centre national de gestion

Arrêté du 20 décembre 2011 relatif à l'inscription sur la liste d'aptitude des élèves directeurs des soins ayant satisfait aux épreuves de fin de formation

NOR : ETSN1131010A

La directrice générale du Centre national de gestion,
Vu l'article L. 6141-1 du code de la santé publique ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, notamment son article 56 ;
Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;
Vu les résultats proclamés par le jury de fin de formation qui s'est réuni en séance le 9 décembre 2011 ;
Vu l'avis de la commission administrative paritaire nationale compétente, en séance du 19 décembre 2011,

Arrête :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2012, en application de l'article 16 du décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière, les élèves directeurs(trices) des soins mentionné(e)s ci-dessous, ayant satisfait aux épreuves de fin de formation du corps des directeurs(trices) des soins, sont inscrits sur la liste d'aptitude aux emplois dudit corps, par ordre alphabétique :

Mme BACLE Marie-Lise.
Mme BERTHOLLET Agnès.
Mme BOULAIN Corinne.
Mme CAHEREC Véronique.
Mme CORBRION Karine.
Mme DORNA Carole.
Mme DURAND-MACOIN Sylvie.
Mme FEKKAR Soraya.
Mme GENDRY Carol.
M. GHARBI Mustapha.
M. GRAND Jannick.
Mme ISSAD Anne.
Mme JORAY Sandrine.
Mme LABERNADIE Marie-Pierre.
Mme LARUE Anne.
M. LEFEBVRE Jean.
Mme LEROUGE Hadjila.
Mme LORiot Pascale.
Mme MEYER Christine.
Mme MONTAY Nathalie.
M. PARRA Bruno.

Mme PENVEN Christine.
Mme PERRON Nicole.
Mme PETIT Mireille.
Mme RAUCOURT Francine.
Mme REDON Christine.
Mme RENARD Nathalie.
Mme ROBERT Barbara.
Mme ROMA Thérèse.
Mme SEILLIER Martine.

Article 2

Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut être contestée devant l'autorité administrative et devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 20 décembre 2011.

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice générale adjointe,
M.-C. CHATENAY-RIVAUDAY-MAREL